Protection de l'enfance
XIX–XXe siècles

Pour citer cet article :

Turquan (S.), « La mortalité des enfants assistés », *La Revue philanthropique*, 1906-1907, pp.10-17

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LA MORTALITÉ

DES

ENFANTS ASSISTÉS

La *Revue Philanthropique* a eu communication d'une importante étude de M. Sébastien Turquan, chef des services de l'enfance au ministère de l'Intérieur, relative à la statistique de la mortalité chez les enfants assistés. En raison du volume de ce travail, il n'est pas possible de le reproduire intégralement, mais nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs quelques extraits particulièrement intéressants.

Le ministère de l'Intérieur publie chaque année depuis 1899 le relevé, par âge des enfants et par nature de maladies, des décès survenus parmi les pupilles de l'Assistance publique de chaque département. De chacun de ces états numériques pris isolément il ne peut se dégager aucun enseignement ; en effet les chiffres qui se présentent pour chacune des catégories d'âge, ainsi que pour chaque nature de maladies, ne sont la plupart du temps que des unités, et il serait téméraire de baser sur ces unités comparées à des effectifs disséminés des proportions qui ne sauraient avoir de valeur. Il était donc indispensable d'attendre un certain nombre d'années pour grouper les chiffres déjà accusés. Quoique le laps de cinq ans soit un peu court, nous avons cru pouvoir tenter dès à présent de dégager quelques constatations.

Le présent travail a trait :

A) A la mortalité, par âge, des enfants assistés, considérée, toutes causes réunies, en 1904 et pendant la période quinquen-

Source gallica.bnf.fr / CEDIAS – Musée social

nale 1899-1903, et comparée à la mortalité des mêmes âges dans la population générale.

B) A la mortalité des enfants assistés dans chaque département, comparée à la mortalité de la population générale.

A) Mortalité générale et par âge, toutes causes réunies, des enfants assistés,

en 1904 et dans la période 1899-1903.

La mortalité générale des enfants assistés a été de 3.723 décès dans l'année 1904, toutes causes réunies, ce qui accuse, pour une population totale de 164.793 enfants, une mortalité de 22,5 pour 1.000 vivants. Si on compare cette mortalité à celle qui affecte la population générale du même âge, dans l'ensemble de la France (215.303 décès en 1903, dans un ensemble de 14.020.500 habitants de 0 à 21 ans, soit: 15,36), on trouve que cette mortalité est supérieure de 7,20 à la mortalité générale.

Examinés par âge, les coefficients de mortalité des enfants assistés et des enfants de la population générale ne présentent pas toujours des différences dans le même sens. C'est ainsi que de 4 à 5 ans, de 5 à 10 ans, de 10 à 15 ans et surtout de 18 à 20 ans et de 20 à 21 ans, la mortalité des enfants assistés est plus faible, et quelquefois très sensiblement, que la mortalité des enfants de la population générale.

Par contre la mortalité des enfants assistés, bien qu'améliorée très sensiblement depuis plusieurs années, reste, en 1904, plus forte (204 pour 1.000) que dans la population générale (163 pour 1.000) dans l'âge de moins d'un an et deux fois plus élevée (67,0 au lieu de 32,0 pour 1.000 vivants) parmi les enfants assistés de 1 à 2 ans; elle reste encore très sensiblement plus forte de 2 à 3 ans 22,9 au lieu de 32 pour 1.000 vivants); enfin de 3 à 4 ans (10,7 au lieu de 10,5 pour 1.000 vivants) elle est presque égale.

En groupant par période quinquennale, on trouve que cette mortalité est de 27,2 pour 1.000 vivants parmi les enfants assistés de 1 à 5 ans; de 4,0 pour 1.000 de 5 à 10 ans; de 3,4 pour ceux de 10 à 15 ans.

Elle reste à peu près la même (3,7 à 4,4 pour 1.000 vivants) parmi les enfants de 15 à 18 ans, de 18 à 20, de 20 à 21 ans, et meilleure, nous le répétons, que dans la population générale.

Mais il convient, au point de vue du service, de rapprocher, terme à terme, les coefficients de mortalité des enfants assistés, en 1904, des coefficients correspondants de la période quinquennale.

Tout d'abord, pour la première année, 204 au lieu de 242 pour 1.000 vivants, cela marque une amélioration de près de 40 pour 1.000 vivants ou d'un cinquième ; pour la seconde année 67 pour 1.000 vivants au lieu de 71, soit une amélioration de 4 pour 1.000 vivants ou d'un vingtième à peu près.

Dans les autres âges, sauf de 2 à 3 ans et de 10 à 15 ans, il y a eu également amélioration dans la santé des enfants.

De 18 à 20 ans et de 20 à 21 ans, la santé des enfants assistés s'est améliorée dans la proportion d'un quart environ.

Ce sont là des constatations qu'il y a lieu d'enregistrer avec satisfaction pour les résultats généraux.

Voici d'ailleurs le tableau complet de la mortalité des enfants assistés, âge par âge, en 1904 et pendant la période quinquennale 1899-1903, comparée à celle des enfants de même âge de la population générale, pour l'année 1903 :

PROPORTIONS POUR 1.000 VIVANTS

Ages.	Population générale.	Enfants assistés 1904.	Enfants assistés 1899-1903.
0 à 1 an	163	204	242
1 à 2 ans	32	67	71,0
2 à 3 ans	16,7	22,9	22,5
3 à 4 ans	10,5	10,7	11,7
4 à 5 ans	8,4	7,7	8,0
1 à 5 ans	17,3	27,2	28,2
5 à 10 ans	4,6	4,0	4 3
10 à 15 ans	3,1	3,4	3,3
15 à 18 ans	4,7	4,4	4,6
18 à 20 ans	5,7	4,4	5,7
5 à 20 ans	4,3	3,9	4,2
20 à 21 ans	6,2	3,7	5,2
TOTAUX	15,3	22 5	23,2

Il convient maintenant d'examiner ces résultats par département ; c'est ce qui va faire l'objet du chapitre suivant.

B). Mortalité des enfants assistés dans chaque département,

en 1904 et dans la période quinquennale 1899-1903.

Avant d'examiner comment se répartit la proportion des décès parmi les enfants assistés, il n'est peut-être pas inutile d'examiner le nombre de ces enfants ainsi que le nombre des habitants par département.

Avec ces deux chiffres, par département, il est facile de déduire le nombre proportionnel des enfants du service, par rapport à la population qui a produit ce nombre d'enfants.

Les départements qui comptent, proportionnellement, le moins d'enfants assistés (de 4 à 10 p. 10.000 habitants), sont l'Ardèche, l'Ariège, la Corse, la Haute-Loire, les Pyrénées-Orientales, le Tarn. Les départements qui en comptent le plus sont tout d'abord la Seine, qui en produit deux fois plus que le département le plus fort : 149 enfants assistés pour 10.000 habitants. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les Bouches-du-Rhône (73 p. 10.000) ; puis le Rhône, l'Eure, la Seine-Inférieure qui en fournissent de 60 à 70 pour 10.000 habitants ; puis la Gironde, la Sarthe (50 à 60 enfants assistés pour 10.000 habitants.)

On trouvera dans la liste ci-après des renseignements sur la position de chaque département par rapport à son nombre d'enfants assistés en proportion de sa population.

Proportion des enfants assistés pour 10.000 habitants.

4 à 10	Ardèche, Ariège, Corse, Haute-Loire, Pyrénées-Orientales, Tarn ;
10 à 15	Basses-Alpes, Cantal, Corrèze, Gard, Nord, Hautes-Pyrénées ;
15 à 20	Allier, Aveyron, Creuse, Dordogne, Finistère, Gers, Indre, Isère, Landes, Lot, Lot-et-Garonne,

	Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie ;
20 à 25	Hautes-Alpes, Ardennes, Aude, Jura, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Morbihan, Puy-de-Dôme, Var, Vienne ;
25 à 30	Ain, Alpes-Maritimes, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Marne, Nièvre, Seine-et-Marne, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Yonne ;
30 à 35	Doubs, Drôme, Loire-Inférieure, Haute-Marne, Meuse, Oise, Orne, Deux-Sèvres, Vosges ;
35 à 40	Aisne, Aube, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Oise ;
40 à 50	Charente, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Mayenne, Belfort, Haute-Vienne ;
50 à 60	Gironde, Sarthe ;
60 à 70	Eure, Rhône, Seine-Inférieure ;
73	Bouches-du-Rhône ;
149	Seine.

La proportion pour la France entière est de 39,4 et, non compris la Seine, de 28,0.

Nous avons voulu savoir quelle était la proportion des décès d'enfants assistés, par département, en 1904, et nous avons dressé un tableau indiquant, pour chaque département, les proportions de ces décès ramenés à 1.000 enfants de manière à permettre des comparaisons.

C'est ainsi que, pour citer deux exemples de forte et de faible mortalité, la Seine a perdu 744 enfants assistés en 1904, ce qui accuse une proportion de 12,6 p. 1.000, proportion relativement très faible, et le Pas-de-Calais a perdu 9 enfants sur 1.632 soit une mortalité exceptionnellement faible de 5,5 p. 1.000 ; et, par contre, les Bouches-du-Rhône qui ont perdu 486 enfants, mais 486 enfants sur 5.661 vivants ayant vécu pendant l'année, ce qui accuse une proportion excessive de 85 p. 1.000, et les Hautes-Alpes qui n'ont perdu que 14 enfants, mais sur un effectif de 210, ce qui accuse une mortalité de 66 p. 1.000.

Comme on l'a vu précédemment, la mortalité des enfants assistés, en 1904, a été de 22,5 pour 1.000 vivants.

Tel a été le chiffre moyen autour duquel les 86 départements sont venus se grouper, comme on le verra plus loin, entre les départements les moins maltraités tels que le Pas-de-Calais, les Vosges, Jura, Haute-Saône, Meuse, Belfort, Seine-et-Oise, et les départements les plus maltraités comme les Bouches-du-Rhône, qui ont perdu 85 p. 1.000 enfants, Vaucluse 75, Hautes-Alpes 66 ; viennent ensuite, parmi les départements les plus maltraités, Pyrénées-Orientales 60, Gard 59, Haute-Garonne 57.

Voici, au surplus, le classement de tous les départements d'après la mortalité des enfants assistés pendant l'année 1904.

Proportion des décès pour 1.000 vivants.

2 à 10	Jura, Meuse, Pas-de-Calais, Belfort, Haute-Saône, Seine-et-Oise, Vosges ;
10 à 15	Aisne, Ardèche, Ardennes, Dordogne, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche, Marne, Haute-Marne, Orne, Hautes-Pyrénées, Seine, Seine-et-Marne ;
15 à 20	Allier, Ariège, Aube, Calvados, Côtes-du-Nord, Drôme, Eure-et-Loir, Finistère, Indre, Lot, Lozère, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Oise, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Somme, Var, Vendée, Yonne ;
20 à 25	Aude, Cantal, Côte-d'Or, Creuse, Loire-Inférieure, Morbihan, Puy-de-Dôme, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne ;
25 à 30	Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Indre-et-Loire, Landes, Nièvre, Nord, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne ;
30 à 40	Alpes-Maritimes, Charente, Corse, Doubs, Gers, Gironde, Isère, Loir-et-Cher, Sarthe, Tarn ;
40 à 50	Ain, Hérault, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Basses-Pyrénées ;
50 à 60	Basses-Alpes, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales ;

60 à 70 Hautes-Alpes ;
70 à 80 Vaucluse ;
85 Bouches-du-Rhône.

S'il est intéressant et fort utile, au service des enfants assistés, de dégager, par un tel classement, les départements qui présentent la mortalité la plus élevée, pour une année, il convient également de remarquer les départements qui offrent les coefficients les plus faibles et de rechercher si les chiffres ne sont pas erronés, ou tout au moins exceptionnels pour une seule année.

C'est ainsi que dans l'Ardèche, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Saône, le service départemental n'a relevé que 4 décès ; ce chiffre mérite d'être confirmé ainsi que les nombres en réalité trop favorables pour certains départements.

C'est dans le but de faire cesser ces exceptions, en faible ou en forte mortalité, qu'il a paru utile de dresser un tableau indiquant le nombre des décès pendant cinq années : 1899-1900-1901-1902-1903, ainsi que la proportion pour 1.000 enfants vivants.

D'après ce tableau, où la moyenne pour l'ensemble de la France ressort à 23,2 pour 1.000 vivants, mais à plus de 27 si l'on compte sans le département de la Seine, on trouve que la mortalité des enfants assistés varie, pendant la période quinquennale, de 8 à 83 pour 1.000 vivants.

Classement de tous les départements d'après la mortalité des enfants assistés pendant la période quinquennale 1899-1903.

Proportion des décès pour 1.000 vivants.

8 à 10 Haute-Saône, Vosges ;
10 à 15 Aisne, Ardennes, Cantal, Corrèze, Eure, Landes, Manche, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Orne, Pas-de-Calais, Rhône, Somme ;
15 à 20 Allier, Calvados, Creuse, Dordogne, Doubs, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Jura, Loire-Inférieure,

	Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Nièvre, Oise, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn, Vendée, Yonne;
20 à 25	Côtes-du-Nord, Eure-et-Loir, Gers, Hérault, Loir-et-Cher, Nord, Basses-Pyrénées, Belfort;
25 à 30	Alpes-Maritimes, Ardèche, Aube, Aude, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Isère, Morbihan, Hautes-Pyrénées, Savoie, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne;
30 à 40	Hautes-Alpes, Ariège, Charente, Indre-et-Loire, Loire, Pyrénées-Orientales, Sarthe, Deux-Sèvres, Var;
40 à 50	Ain, Basses-Alpes, Corse, Drôme, Gard, Gironde, Haute-Loire, Loiret, Maine-et-Loire;
50 à 60	Aveyron, Saône-et-Loire;
60 à 70	Haute-Garonne;
70 à 80	Vaucluse, Vienne;
83	Bouches-du-Rhône.

On peut, d'après ce tableau, relever des chiffres de mortalité qui méritent d'être confirmés tels que dans la Haute-Saône, les Vosges, et d'autre part on doit désirer que des efforts soient faits sans retard pour améliorer l'état sanitaire des enfants assistés des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Vienne, de la Haute-Garonne, pour ne citer que les départements les plus éprouvés.

S. TURQUAN.